

# CHARTRE ENVIRONNEMENTALE

Aéroport de Bergerac Dordogne Périgord

---

septembre 2024

---



Route d'Agen, 24100 Bergerac

+33 5 53 22 25 25

[www.bergerac.aeroport.fr](http://www.bergerac.aeroport.fr)

# Table des matières

<p><u>LOI constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005 relative à la Charte de l'environnement (JORF n°0051 du 2 mars 2005 page 3697).</u></p>	<p><u>3 - 4</u></p>
<p><u>Formation et Sensibilisation</u> Les collaborateurs seront formés aux enjeux environnementaux et aux meilleures pratiques pour réduire l'impact écologique de leurs activités quotidiennes.</p>	<p><u>5</u></p>
<p><u>Pratiques Bureaux</u> Mise en place du tri sélectif, dématérialisation des documents, et optimisation de l'utilisation des équipements (chauffage, climatisation, éclairage). L'accent est mis sur la réduction des consommations d'énergie et la gestion efficace des ressources.</p>	<p><u>6</u></p>
<p><u>Gestion des Locaux</u> Entretien des équipements de cuisine et des chauffe-eaux pour minimiser la consommation d'énergie, avec un focus sur l'utilisation d'appareils basse consommation.</p>	<p><u>6</u></p>
<p><u>Déplacements</u> Adoption des principes d'écoconduite, choix de véhicules peu polluants, et encouragement au co-voiturage et aux transports en commun.</p>	<p><u>7</u></p>
<p><u>Maintenance et Achats</u> Récupération de l'eau de pluie, recyclage du matériel, achats auprès de fournisseurs écoresponsables, et utilisation de matériel à faible consommation d'énergie.</p>	<p><u>8</u></p>
<p><u>Entretien et Ménage</u> Utilisation de produits de nettoyage biodégradables, gestion des emballages, et choix de matériel durable pour réduire les déchets et améliorer l'efficacité.</p>	<p><u>9</u></p>
<p><u>Service Restauration</u> Approvisionnement local et durable, gestion des déchets, et proposition de produits variés et de saison, tout en minimisant le gaspillage alimentaire.</p>	<p><u>10</u></p>
<p><u>Gestion des Aéronefs</u> Optimisation des pratiques de roulage et de décollage pour réduire les émissions et le bruit, ainsi que l'utilisation de carburants durables (SAF).</p>	<p><u>11</u></p>
<p><u>Ressources humaines</u> Respect des droits du travail et de l'homme, la promotion de la diversité, ainsi que le développement des compétences internes.</p>	<p><u>12</u></p>

# LOI constitutionnelle n° 2005-205

du 1er mars 2005 relative à la Charte de l'environnement  
(JORF n° 0051 du 2 mars 2005 page 3697)

Le peuple français,

Considérant :

Que les ressources et les équilibres naturels ont conditionné l'émergence de l'humanité ;

Que l'avenir et l'existence même de l'humanité sont indissociables de son milieu naturel ;

Que l'environnement est le patrimoine commun des êtres humains ;

Que l'homme exerce une influence croissante sur les conditions de la vie et sur sa propre évolution ;

Que la diversité biologique, l'épanouissement de la personne et le progrès des sociétés humaines sont affectés par certains modes de consommation ou de production et par l'exploitation excessive des ressources naturelles ;

Que la préservation de l'environnement doit être recherchée au même titre que les autres intérêts fondamentaux de la Nation ;

Qu'afin d'assurer un développement durable, les choix destinés à répondre aux besoins du présent ne doivent pas compromettre la capacité des générations futures et des autres peuples à satisfaire leurs propres besoins,

## **PROCLAME :**

**Article 1er.** Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

**Article 2.** Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.

**Article 3.** Toute personne doit, dans les conditions définies par la loi, prévenir les atteintes qu'elle est susceptible de porter à l'environnement ou, à défaut, en limiter les conséquences.

**Article 4.** Toute personne doit contribuer à la réparation des dommages qu'elle cause à l'environnement, dans les conditions définies par la loi.

**Article 5.** Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution et dans leurs domaines d'attributions, à la mise en oeuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage.

# LOI constitutionnelle n° 2005-205

du 1er mars 2005 relative à la Charte de l'environnement  
(JORF n° 0051 du 2 mars 2005 page 3697)

**Article 6.** Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social.

**Article 7.** Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.

**Article 8.** L'éducation et la formation à l'environnement doivent contribuer à l'exercice des droits et devoirs définis par la présente Charte.

**Article 9.** La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement.

**Article 10.** La présente Charte inspire l'action européenne et internationale de la France.

# OBJECTIF

Minimiser les émissions de CO2, diminuer la consommation d'énergie, et replacer l'humain au cœur de l'entreprise.

## Comment :

- Sensibiliser nos collaborateurs aux problématiques environnementales
- Présenter les objectifs de notre initiative
- Évaluer notre empreinte sur l'environnement
- Rechercher et mettre en place des solutions durables
- Agir de manière concrète au quotidien



**Changer ses habitudes,  
pour un avenir plus serein**



# Les gestes

## Dans les bureaux, tous les bureaux

- Le tri sélectif par des poubelles séparées.
- Dématérialiser les supports d'informations et commerciaux, numériser les archives.
- Minimiser les échanges papier en interne en privilégiant les échanges physiques.
- Dématérialiser le courrier entrant et sortant.
- Imprimer seulement quand nécessaire, en noir et blanc et réutilisez les feuilles imprimées en brouillon.
- Pour vous éclairer, favoriser la lumière naturelle dès que possible et éteindre les lumières en quittant le bureau.
- Optimiser l'utilisation du chauffage et la climatisation : pas plus de 21 degrés en hiver et entre 23 et 26 en été. La température confortable dans les locaux professionnels favorise l'efficacité des agents mais pour éviter trop d'émissions de gaz à effet de serre, on respecte la règle des 5° entre la température extérieure et intérieure en été.
- Dans les autres locaux, veiller à ce que les chauffe-eau soient éteints en cas de non utilisation de douche pour une période prolongée et qu'ils ne soient allumés que pendant les heures creuses.
- Les équipements de cuisine (micro-ondes, bouilloire, frigidaires) doivent faire l'objet d'entretiens réguliers avec dégivrage biannuel pour les frigidaires. Opter pour du matériel basse consommation et les thermos pour maintenir les liquides à température.

# Les Déplacements

## Y compris sur la piste et les sociétés de location de voiture

En vous déplaçant au travail, que ce soit en ville ou sur la route, adoptez les principes de l'écoconduite pour économiser du carburant de manière écologique et économique. Cela a un impact significatif sur votre consommation et les émissions de CO2. Voici quelques conseils pratiques :

- Maintenir le moteur à bas régime et conduisez de manière souple en évitant les accélérations brusques et les freinages violents, car une conduite agressive multiplie par cinq les émissions de gaz à effet de serre.
- Opter pour des véhicules à faible consommation et assurez vous de les entretenir régulièrement. Choisissez des motorisations efficaces comme les hybrides, les biocarburants ou les véhicules électriques, à hydrogène ou utilisant des biocarburants (B100, HVO100, Oleo100).
- Penser au covoiturage et aux transports en commun pour vos déplacements professionnels et les trajets vers l'aéroport.



# Maintenance, services techniques, achats

- Récupérer l'eau de pluie pour l'arrosage, le nettoyage des outils et des locaux.
- Recycler le matériel électrique/informatique par le biais d'entreprises spécialisée.
- Intégrer les réseaux de partage, de location et de revente de matériel y compris informatique.
- Travailler exclusivement avec des fournisseurs et partenaires locaux qui partagent nos valeurs environnementales et humaines et quand possible.
- Dématérialiser le courrier entrant et sortant.
- Acheter des cartouches recyclées ou à encre végétale et du papier fsc ou recyclé.
- Installer des ampoules LED et basse consommation.
- Utiliser du matériel électronique à faible consommation et sur batterie.
- Optimiser l'utilisation du chauffage et la climatisation : pas plus de 21 degrés en hiver et entre 23 et 26 en été.
- Entretien régulièrement les machines : tracteurs, GPU, dégivreuses, outillage électrique, ainsi que les équipements de chauffage/climatisation.
- Sectoriser les zones d'éclairage/climatisation indépendantes et intelligentes.
- Installer des robinets à infrarouge dans les sanitaires et des chasses d'eau à double débit.



# Nettoyage et Entretien



- Opter pour des produits de nettoyage entièrement biodégradables et d'origine végétale.
- Privilégier des produits hautement concentrés pour réduire les emballages.
- Mettre en place un système de tri sélectif des déchets et disposer des bacs de tri aux endroits clés de l'aéroport.
- Collaborer avec des fournisseurs et partenaires partageant nos valeurs environnementales et sociales, en privilégiant autant que possible les acteurs locaux.
- Éviter les lingettes jetables et favoriser des matières biodégradables et/ou recyclées.
- Privilégier l'utilisation d'outils de nettoyage rechargeables tels que les aspirateurs sans fil et les nettoyeurs à vapeur.

# Le service de restauration

- Favoriser les approvisionnements locaux et responsables.
- Offrir une gamme variée de produits de qualité de saison.
- Choisir des emballages biodégradables à usage unique.
- Mettre en place le tri, le compostage, et le recyclage des déchets, et adopter des pratiques anti gaspillage.
- Proposer des options pour répondre aux divers régimes alimentaires (végétarien, végétalien...)



# Aéronefs

## Vols commerciaux non réguliers et aéroclub

- Lors du roulage, ralentir sur la voie de circulation et si possible utiliser un seul moteur.
- Éteindre l'APU. Privilégier le GPU de l'aéroport.
- Maintenir une approche continue sans paliers et éviter autant que possible de survoler des zones résidentielles.
- Réduire le bruit à la source en installant des silencieux et en utilisant des hélices plus performantes.
- Décoller du seuil de piste dans la mesure du possible et suivre les procédures.

## Vols commerciaux réguliers

- Lors du roulage, ralentir sur la voie de circulation et si possible utiliser un seul moteur.
- Éteindre l'APU. Privilégier le GPU de l'aéroport.
- Maintenir une approche continue sans paliers et éviter autant que possible de survoler des zones résidentielles.
- Décoller du seuil de piste dans la mesure du possible et suivre les procédures.
- Utiliser autant que possible du SAF (biocarburant durable).
- Adapter les trajectoires pour optimiser la consommation de carburant tout en réduisant les nuisances sonores.



# Ressources humaines

## Les enjeux

- Renforcer la réputation de l'entreprise en valorisant la marque employeur,
- Participer à une meilleure qualité de vie au travail (QVT) des collaborateurs,
- Améliorer la motivation, l'engagement, la productivité et le bien-être des collaborateurs,
- Favoriser le dialogue social et la communication interne,
- Développer une politique RH plus inclusive et plus responsable en plaçant le capital humain au centre et favorisant l'implication des salariés autour de valeurs partagées.

## Engagements sociaux

- Respect du droit du travail et de la convention collective applicable au sein de l'entreprise,
- Respect des droits de l'homme : intégrité physique et mentale, égalité des sexes, équité sociale, égalité des droits, conditions de travail satisfaisantes, ...
- Promotion de la diversité : politique de gestion du handicap au travail, participation à l'insertion de publics éloignés de l'emploi ou en reconversion professionnelle avec des partenariats avec les acteurs locaux, politique de recrutement favorisant la mixité et la diversité culturelle,
- Promotion interne et développement des compétences des collaborateurs pour leur maintien dans l'emploi et l'adaptation aux nouvelles technologies

